

23 Mar 2024 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 22 mars 2024

## Modifications concernant le statut administratif et financier des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib et de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal qui rassemble dans un seul texte l'ensemble des règles administratives et financières applicables aux agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire du SPF Affaires étrangères.

La diplomatie et les agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire évoluent et leur statut doit refléter leur environnement de travail actuel ainsi que les défis qui se posent en raison de la mobilité permanente qui est attendue d'eux. Cette mobilité a en effet des conséquences non seulement pour ces agents mais aussi pour leur famille. Elle peut aussi constituer un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes et, de manière générale, à la diversité.

Le statut actuel de la carrière extérieure et de la carrière consulaire nécessite dès lors une modernisation et une consolidation afin de garantir son attractivité et la mobilité internationale des agents tout au long de leur carrière.

Dans ce contexte et dans un souci de clarification et de simplification administrative, les différents textes réglant les aspects administratifs, pécuniaires et financiers du statut des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire, seront abrogés. Leur contenu, parfois adapté, est repris dans le projet d'arrêté royal pour constituer une base réglementaire complète et solide, en phase avec les nouveaux défis de la diplomatie et le contexte institutionnel belge.

Le projet d'arrêté royal, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, comporte cinq grandes parties : le champ d'application relatif au personnel, les définitions et dispositions générales, le statut administratif, le statut financier et les dispositions abrogatoires, transitoires et finales.

Les avant-projets sont soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte

Porte-parole (FR)

[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche

Porte-parole (NL)

[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu développement et de la Politique des Grandes villes

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 206 95 00

<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans

Porte-parole

+32 494 91 45 97

[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)